



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Polyvalente (pour respecter les règles de distanciation physique) sous la présidence de Monsieur Daniel CORDILLOT, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRESENTS (15) : Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, STETTLER, ARNOULD, LEGRON, ARAULT, GAUTROIS, TERRINHA, BINON, AGACHE, BERRY, BRODE, LOMBARDO.

ABSENTS EXCUSES (3) : Mr PICQ (Pouvoir à Mr CORDILLOT), Mr FARHAOUI (pouvoir à Mme KABAT), Mme TURHAN (Pouvoir à Mr PARIS).

Absente : Mme VAHER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KABAT.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Madame KABAT se porte candidate.

Monsieur le Maire propose Madame KABAT à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Madame KABAT est secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

18 h 05 : Arrivée de Madame VAHER

Le Conseil Municipal se trouve donc constitué ainsi :

PRESENTS (16) : Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, STETTLER, ARNOULD, VAHER, LEGRON, ARAULT, GAUTROIS, TERRINHA, BINON, AGACHE, BERRY, BRODE, LOMBARDO.

ABSENTS EXCUSES (3) : Mr PICQ (Pouvoir à Mr CORDILLOT), Mr FARHAOUI (pouvoir à Mme KABAT), Mme TURHAN (Pouvoir à Mr PARIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KABAT.

Délibération N° 2021 16MARS 01 : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE AVEC LA CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la Convention d'Objectifs et de Financement proposée par la CAF fixant les conditions de la subvention dite prestations de service accueil de loisirs (Alsh) « Périscolaire » et le cas échéant la subvention dite de bonification « plan mercredi » à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DEBAT SUR LES GRANDES LIGNES BUDGETAIRES :

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de budget 2021 :

Recettes de fonctionnement prévisibles : 1 300 000 €

Dépenses de fonctionnement prévisibles : 1 000 000 €

Virement à la section d'investissement : 300 000 €

Concernant l'investissement :

Le budget devrait s'équilibrer à 600 000 € en recettes et dépenses. Ce qui représente une hausse sensible, la moyenne des dépenses de 2014 à 2019 étant de 280 000 €.

Délibération N° 2021 16MARS 02 : TRANSFERT AU SDEY DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SDEY.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- Autorise le Maire à signer la convention financière entre la Commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne.

VOTE : Pour à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h.



La secrétaire de séance

Christine KABAT